

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON BREBIERES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11  <b>Présents :</b> 11  <b>Votants:</b> 11  <b>Représentés:</b> 0	<b>Séance du 09 avril 2026</b> Le neuf avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 26 mars 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b>Sont présents:</b> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Bernard LETURCQ

**Objet: Désignation du délégué au sein du CNAS - DE 2026 25**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune d'Hamblain les Prés s'est doté d'un dispositif d'action sociale pour le personnel de la commune conformément à la loi.  
En effet, elle est adhérente au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1er janvier 2024.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué élu pour représenter la commune d'Hamblain les Prés au sein du CNAS.

- Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- de désigner Mme Clémentine COTTINET, membre du conseil municipal, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la commune d'Hamblain les Prés au sein du CNAS.



Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 10 avril 2026  
Et de la publication le 10 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 10/04/2026  
Date de réception de l'AR: 10/04/2026  
062-216204057-DE\_2026\_25-DE  
A G E D I

